

<u>Nombre de conseillers</u>	L'an deux mille vingt, le 22 septembre, les membres du Conseil
En exercice : 15	Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle Saint-
Présents : 15	Exupéry, Rue Saint-Exupéry – DELME après convocation légale sous la
Votants : 15	Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.
<u>Date de la convocation</u>	<u>Etaient présents</u> : M. Loïc KLOPP, Mme Christelle PILLEUX, M. Philippe
16.09.2020	EULRY, Mme Monique GUDIN, M. Emmanuel COLSON, Mme Francine
	FRANCOIS, M. Didier THESE, Mme Elisabeth CHABEAUX, M. Claude
	CORSAINT, Mme France BERETTA, M. Xavier GROSCLAUDE, Mme Claire
	MATHE, Mme Christelle LEDIG, M. Michel FORFERT, M. Stéphane
	BOURGUIGNON

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommer pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Présentation de l'opération Rangers de France du Grand Est par Monsieur MULLER – Président de l'Association

Sur sollicitation des municipalités, ce dispositif bénévole consiste en des patrouilles « binôme » afin de protéger et observer la faune, la flore et la biodiversité : au quotidien, ce patrouilleur assure la surveillance de l'eau, lutte contre la pollution, signale la circulation de véhicules non autorisés, localise les dépôts d'ordures sauvages, constate les implantations de campings sauvages, les feux forestiers mal éteints et les dégradations diverses sur le patrimoine communal...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la Convention liant la Commune à l'Association Rangers de France du Grand Est et tout document s'y rapportant.

2. SIVOM DE SOLGNE – Participation scolaire – Année 2019/2020

Le SIVOM de SOLGNE demande la prise en charge des frais de scolarisation, soit une somme de 280.00 €, pour l'année 2019-2020 de l'enfant E. DEMEY-MEHLEM à l'école de SOLGNE, suite à leur déménagement à DELME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par 13 voix POUR et 02 ABSTENTIONS (MM. BOURGUIGNON et FORFERT), le mandatement de la somme de 280.00 €, coût de cette scolarisation par le compte 65541 – « Contributions aux organismes de regroupement ».

3. Syndicat Scolaire Intercommunal (Collège) – Demande d'adhésion des communes de BREHAIN – CHATEAU-BREHAIN et BAUDRECOURT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du Syndicat Scolaire Intercommunal de DELME, en date du 20 août 2020, relatif à la demande d'adhésion des communes de BREHAIN, CHATEAU-BREHAIN et BAUDRECOURT.

Les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de DELME doivent émettre, dans un délai de 3 mois, un avis sur cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion des communes de BREHAIN, CHATEAU-BREHAIN et BAUDRECOURT au Syndicat Scolaire Intercommunal.

4. Logement communal – 42 rue du Général Nassoy - Travaux

Les locataires – Monsieur GAVIANO et Madame FOUREUR – 42 rue du Général Nassoy - souhaitent poursuivre l'opération de remplacement du revêtement de sol : le devis établi au Point P DELME s'élève à 519.96 € HT soit 623.95 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de prendre en charge cette dépense de fournitures : la dépense sera mandatée par le compte 615228 – Entretien et réparations autres bâtiments.

5. Participation à l'opération « Eglises ouvertes »

L'opération « Eglises ouvertes » regroupe plus de 425 édifices religieux ouverts au public dans l'Europe. Chaque lieu de culte peut ainsi communiquer sur ses périodes d'ouverture, ses particularités, une description de son patrimoine, des photos, des éléments remarquables mis en valeur, les événements culturels, les circuits touristiques des environs

L'adhésion s'élève à 300.00 € la 1^{ère} année, montant pris en charge à 50% par la Communauté de Communes du Saulnois.

La cotisation annuelle est ensuite de 150.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 14 voix POUR et 01 ABSTENTION (Mme BERETTA) d'adhérer au réseau « Eglises Ouvertes ».

6. Tennis Club de Delme – Demande de subvention

Le Tennis Club de DELME a déposé une demande de subvention suite à la réception du décompte de Taxe d'Aménagement à acquitter pour la construction d'un abri de jardin pour l'accueil et le stockage de matériel : soit une somme de 572.00 € (429.00 € part communale + 143.00 € part départementale).

Le Conseil Municipal doit décider de l'octroi d'une subvention à l'Association du tennis Club de DELME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, par 14 voix POUR et 01 ABSTENTION (Mme MATHE) le montant de la subvention accordée à 429.00 € (quatre cent vingt-neuf euros) – Montant de la part communale de Taxe d'Aménagement – et en autorise le mandatement à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

7. Centre d'Art Contemporain – La Synagogue de DELME – Convention pluriannuelle d'objectif – 2020-2023

La nouvelle convention pluriannuelle de partenariat relative à la gestion de l'Association Synagogue de Delme – Centre d'Art Contemporain, porte sur la période 2020/2023 : elle lie l'Association à l'Etat (DRAC), la Région Grand Est et la Commune de DELME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine, par 13 voix POUR et 02 ABSTENTIONS (Mmes FRANCOIS et LEDIG) cette convention de partenariat pour les années 2020 à 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que tout autre document s'y rapportant.

8. COMMUNE DE DELME – Signature d'un contrat Service Civique

La Commune de DELME a la possibilité d'accueillir un/une volontaire en Mission de Service Civique, dans le cadre d'une mission d'animation en direction des jeunes autour de la culture, la citoyenneté et le développement durable.

La mission de la personne recrutée serait d'aller à la rencontre des jeunes du territoire et créer un lien de proximité, de rassembler les jeunes autour d'un projet initié par les jeunes et pour les jeunes et de proposer, organiser et animer des activités et ateliers en lien avec les projets retenus.

La mission se déroulerait sur 7 mois (du 1^{er} février au 31 août 2021) sur une base de 24 heures/semaine.

Le montant versé mensuel au volontaire s'élèverait à 107.58 € au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, par 14 voix POUR et 01 ABSTENTION (M. FORFERT), la mission décrite et autorise la signature d'un contrat Service Civique. La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2021.

9. Instauration de la prime exceptionnelle COVID 19

Monsieur le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19, au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie pour assurer la continuité des services publics : le montant maximal est de 1000.00 € par agent.

Pour mémoire, Monsieur Thierry LOPEZ a continué à intervenir sur la station d'épuration et pour les nécessités du service, sur appel, pendant la période de confinement. Puis, en alternance, avec Monsieur Thierry MATHIS, ils ont assuré les travaux nécessaires à la bonne marche des services techniques. Monsieur François DOKTORCZYK est quant à lui resté confiné en tant que personne vulnérable. Madame Bénédicte DERMIGNY a participé à la gestion de la crise et a assuré la continuité du service public en télétravail et en présentiel, si le service l'obligeait (état-civil, dématérialisation ...). Madame Laëtitia CHRISMENT, non équipée pour le télétravail, a assuré la continuité du service public des syndicats intercommunaux et le suivi des demandes des administrés en présentiel à la Mairie. Les personnels d'entretien n'ont repris leur service qu'à l'issue du confinement. L'ensemble du personnel communal continue à respecter les contraintes supplémentaires engendrées par la nécessité de nettoyage renforcé et la distanciation physique.

La proposition soumise au vote est la suivante :

- Monsieur Thierry LOPEZ : 200.00 €
- Monsieur Thierry MATHIS : 100.00 €
- Madame Laëtitia CHRISMENT : 200.00 €
- Madame Bénédicte DERMIGNY : 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse par 05 voix CONTRE (Mmes LEDIG, MATHE, MM. BOURGUIGNON, CORSAINT, FORFERT), 06 ABSTENTIONS (Mmes BERETTA, CHABEAUX, FRANCOIS, PILLEUX, MM. EULRY, GROSCLAUDE) et 04 voix POUR (Mme GUDIN, MM. COLSON, KLOPP, THESE).

10. BUDGET GENERAL – Virements de crédits

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants – Dépenses non inscrites au Budget Primitif :

Investissement :

Article 020 – Dépenses imprévues	- 5 008.80 €
Article 2031 – Opération N°257 – Etude Réhabilitation G.House	+ 5 008.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les virements de crédits présentés.

11. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS – Convention de mise à disposition du Service de Balayage

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de mise à disposition du Service de Balayage mis en place par la Communauté de Communes du Saulnois pour assurer 4 balayages par an des rues de Delme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.